

## Bulletin infos pêche

Mai 2017

### Les carnassiers nivernais

**Depuis lundi 1er mai, la pêche des carnassiers est ouverte. Excepté la pêche des black-bass, qui reste fermée jusqu'au 1er juillet, tous les autres carnassiers sont pêchables dans la Nièvre.**

Les milieux aquatiques nivernais sont très diversifiés et permettent de rechercher spécifiquement les sandres, les brochets, les perches, les silures, ou même les aspes plus récemment arrivés sur notre fleuve.

Si l'on fait le tour du département, voici quelques éléments pour mieux appréhender la pêche des carnassiers...

Sur l'axe Loire et Allier, sans avoir des populations très importantes, vous pouvez capturer quelques sandres et brochets.

Les premiers se tiennent souvent à proximité des radiers des ponts ou le long des digues. Il faudra cependant attendre le 15 juin pour pêcher sous les ponts de la Charité-sur-Loire, de Nevers, et du Guétin.

Des réserves temporaires sont actuellement en place.

Sur le fleuve, il est possible aussi de chercher les silures dans les profonds, les perches dans les embâcles, les aspes dans les courants, ou encore les crapets de roche le long des empièvements de Fourchambault, Nevers ou Decize.

Le canal Latéral à la Loire possède, lui, une bonne population de sandres, à l'instar des quelques anciennes sablières gérés par des AAPPMA (Myennes à la Celle-sur-Loire, la Charité à Mesves, Nevers à Cuffy).

Si l'on s'enfonce à l'intérieur des terres, il faudra privilégier les rivières de 2ème catégorie de gabarit assez important.

Le Nohain, la Nièvre, le Beuvron, l'Yonne 2ème catégorie ou encore l'Aron sont susceptibles d'abriter de beaux brochets et des perches.

De nombreux plans d'eau sont également accessibles avec votre carte de pêche: Prémery, Bourdoiseau, Imphy, La Machine, St Honoré les Bains, la Boue, le Merle, ou encore les étangs de Baye, Vaux et la Perchette.

Les lacs du Morvan viennent terminer le panel des milieux à carnassiers avec la possibilité de pêcher en bateau...



### ***Ponts***

*La proximité des ouvrages révèlent souvent de bons postes à carnassiers.*

### **Tailles, no-kill et quota**

Pour rappel, les tailles légales de capture des sandres et des brochets sont respectivement de 50 et 60 centimètres.

Il n'existe pas de taille pour les perches, mais les black-bass, lorsque leur pêche sera autorisée (1er juillet), devront mesurer au minimum 30 centimètres.

Cette espèce est par ailleurs en no-kill total sur la Perchette et sur toute la Vieille Loire à Decize qui, de plus, reste interdite aux techniques du carnassier jusqu'au 1er juillet.

Sandres, brochets et Black sont concernés par un quota de 3 prises par jour par pêcheur dont 2 brochets maximum.



***60 centimètres***

*La taille du brochet a changé...*

## Zoom sur les AAPPMA nivernaises

### L'AAPPMA « Le Lac de St Agnan »

L'association de pêche de pêche de St Agnan repose sur 7 membres actifs, dont le Président Claude ERMENOU, le vice-président Marcel LORIOT, et la trésorière Valérie LEGER. L'AAPPMA gère la pratique de la pêche sur le lac de St Agnan, propriété du Syndicat Terre Plaine Morvan. Ce barrage sert à l'alimentation en eau potable de plus d'une trentaine de Communes dans le secteur.

L'association empoissonne chaque automne en gardons, brochets, perches et sandres principalement.

Une belle population de carpes de belle taille peuplent déjà les eaux du lac et permettent d'avoir un secteur de pêche de nuit intéressant près du barrage en rive gauche sur 600 mètres. Ce parcours est ouvert du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin, puis du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre.

Le 22 avril dernier, la commune de St Agnan a procédé au nettoyage des pourtours du lac avec la participation des membres du Conseil Municipal, ainsi que les représentants des commerces et associations et de l'AAPPMA.

Plus de 300 Kg de déchets de toutes sortes ont été récupérés, dont beaucoup de bouteilles en verre.

Pour clôturer cette journée, un verre de l'amitié a été offert par la mairie et l'AAPPMA. Cette opération est réalisée chaque année avant l'ouverture de la pêche des carnassiers.

Il est demandé à tous les usagers (pêcheurs, promeneurs, ...) de respecter le site et de ramener chez soi les éventuels déchets.

Trois barques abandonnées en mauvais état se trouvent également sur les pourtours du lac. L'AAPPMA procédera à leur évacuation dans les mois de juillet ou d'août.



*Des bénévoles « dépollueurs »...*



*Une des barques abandonnées qui sera évacuée cet été.*

L'AAPPMA participe également à diverses manifestations, avec l'aide de la « Caravane de la Pêche » de la Fédération Départementale et à la mise en place du balisage des réserves temporaires de protection des frayères à sandres...

## Brèves pêche

### - Parcours d'Eguilly

#### **Inauguration**

Le parcours Passion pêche au coup sur le contre halage du canal du Nivernais entre Châtillon en Bazois et Biches sera inauguré le jeudi 1er juin à 10 h au lieu-dit Pont. A cette occasion, des stands de démonstration de pêche seront installés. Venez nombreux!



### - Saumon

#### **Migration**

A la date du 21 mai, 716 saumons ont été comptabilisés à Vichy. Tous ces poissons sont passés par le bec d'Allier et ont franchi les passes du Guétin et des Lorrains.